

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 19 décembre 2013.

L'an deux mil treize le dix neuf décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, GRIVOLLA Gabriel, CHOLLAT Gérard, DESROCHE Henri, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, CHAUT-SARRAZIN Agnès, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge, VITETTA Christiane.

Excusés : MM. ALBERT Claude et BARBIER Joseph.

Pouvoir : M. BARBIER Joseph à M. MOREL Serge.

Absente : Mme BONNARGENT Anouk.

Monsieur Bertrand CHARVET a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du compte rendu de la séance du 14 novembre 2013. Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte rendu.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Régularisation élargissement de la voirie chemin de Courmourousse.
- Régularisation emprise de terrain Fontaine du Moriot.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

N° 2013/036 - Objet : Régularisation élargissement de la voirie chemin de Courmourousse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux relatifs à l'élargissement de la voirie communale n° 29 par la création d'un fossé et notamment la modification de l'emprise du domaine public induite par ces travaux.

Il indique qu'au préalable à ces travaux, un accord écrit avait été établi entre la commune et le propriétaire concerné et qu'il convient de régulariser définitivement cette situation. Les travaux de modification du parcellaire ont été exécutés par le Cabinet Agate, géomètre et concernent Madame Tripier-Mondancin Gisèle, propriétaire.

Il indique que pour réaliser cette opération il y a lieu de modifier le parcellaire cadastral ainsi que le plan foncier définitif par un acte translatif de propriété, correspondant au tènement cédé par le propriétaire concerné à la commune. Il rajoute que cette transaction résulte d'un accord amiable, cédée au prix de cinquante centimes d'euros le mètre carré, et que les frais relatifs à cette régularisation seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir au prix de cinquante centimes d'euros le mètre carré, la bande de terrain à détacher de la parcelle C.0006 appartenant à Mme Tripier-Mondancin Gisèle, le long de la voie communale N° 29 pour une superficie de 338 m².
- Dit que l'ensemble des frais d'actes liés à ce transfert sera entièrement pris en charge par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes et tous documents se rapportant à ce dossier.

N° 2013/037 - Objet : Régularisation emprise de terrain Fontaine du Moriot.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier relatif à la fontaine du Moriot et notamment la cession par Mme BARRUEL du tènement comportant la fontaine, pour une superficie apparente et cadastrale de 18 m².

Il indique que pour réaliser cette opération il y a lieu de modifier le parcellaire cadastral ainsi que le plan foncier définitif, par un acte translatif de propriété correspondant au tènement cédé par Mme BARRUEL au profit de la commune.

Il rajoute que cette translation résulte d'un accord amiable, cédée pour l'euro symbolique avec dispense de paiement et que les frais relatifs à cette régularisation seront pris en charge en totalité par la commune.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la partie de terrain supportant la fontaine, le long de la voie communale N° 4 pour une superficie de 18 m². Cette nouvelle parcelle est cadastrée A.1040.
- Dit que la transaction a lieu à l'euro symbolique avec dispense de paiement.
- Dit que l'ensemble des frais d'actes liés à ce transfert sera entièrement pris en charge par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes et tous documents se rapportant à ce dossier.

N° 2013/038 – Objet : Subvention Comité des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2013 il n'a pas été voté de subvention pour l'association Comité des Fêtes. Il présente le bilan financier et propose qu'il conviendrait d'allouer une subvention de 970 euros.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- décide d'allouer une subvention de 970 €
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574.

N° 2013/039 - Objet : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2001-2002 et 2007 pour un montant de 2000.09 euros.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 18 octobre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
 - n°135 de l'exercice 2001, pour un montant de 92.06 euros.
 - n°40 de l'exercice 2002, pour un montant de 1675.28 euros.
 - n°1001 de l'exercice 2007, pour un montant de 126.41 euros.
 - n°1077 de l'exercice 2007, pour un montant de 106.34 euros.
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2000.09 euros.
- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2014 de la commune.

N° 2013/040 - Objet : Renouvellement convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux).

Le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable au renouvellement de la convention avec la SPA comprenant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux errants sur le territoire de la commune, pour l'année 2014. Le coût de cette prestation s'élèvera à 0.33 € par habitant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

Renouvellement du bail commercial.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial du commerce multi-services arrive à échéance le 30 juin 2014. Il signale également que les locataires souhaitent vendre le fonds de commerce et recherchent actuellement un repreneur.

Après échanges avec le notaire, et pour sauvegarder les intérêts de la commune, il est souhaitable de mettre congés au bail avant le 31/12/2013. Une offre de renouvellement sera néanmoins proposée aux locataires actuels afin de maintenir l'activité du commerce multi-services. Pour cela, les loyers et charges devront être à jour à la date du renouvellement.

Mr Le Maire propose de maintenir le montant du loyer à 600 €.H.T. mensuel + charges. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Comme prévu dans le bail, le pli sera remis aux locataires par huissier, avant le 31/12/2013.

Point sur les travaux bâtiments et voirie

Voirie

- Les travaux de réfection du pont reliant la commune de Le Passage avec la commune de Saint Ondras sont terminés,
- Les filets à neige ont été posés sur plusieurs secteurs. Il reste à poser le secteur des Croisettes
- la porte du cimetière donnant accès au dépôt des déchets a été entièrement rénovée (scellement refait ainsi que la peinture et le changement de la serrure)

Bâtiments

- Visite d'un technicien de l'AGEDEN, dans le cadre des actions du PCET, pour effectuer des mesures sur les déperditions de chaleur dans différents bâtiments communaux (vestiaires, salle des fêtes, écoles et mairie) et proposer les éventuelles économies d'énergies envisageables.
- Contrôle annuel des chaudières effectué par l'entreprise Giroud.

Compte rendu des différents syndicats et communauté de communes

- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bourbre.

- Point sur les travaux et études en cours.
- Préparation du budget 2014 et vote d'une augmentation de 7 % des cotisations des communes pour l'année 2014.

- Syndicat des Collèges

- le dossier de dissolution du Syndicat est toujours en cours. Le conseil général ne s'est toujours pas positionné favorablement pour la reprise du gymnase.
- la villa a été mise en vente, le gardien qui occupe actuellement les lieux ne s'étant pas positionné pour acheter ce bâtiment.

- Communauté de communes les Vallons de la Tour.

- Présentation du débat d'orientation budgétaire pour 2014
- Pas d'augmentation des taux d'impositions
- Taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Compte tenu de la baisse d'activité des entreprises et de la modification des bases de calcul (suppression de la taxe professionnelle et mise en place de la CET), le montant à percevoir par la communauté de communes en 2014 va subir une baisse de l'ordre de 450 000 euros.
- Validation du marché de travaux pour le centre nautique. Mises aux normes accessibilité des vestiaires et de l'accueil.
- fixation des tarifs d'assainissements part fixe et part variable pour 2014.

Questions diverses.

- Suppression et redécoupage des cantons. Pour le département de l'Isère il passe de 58 à 29 cantons avec 2 conseillers généraux par canton, un homme et une femme. La répartition a été faite en fonction de la population. Un canton doit avoir approximativement une population de 40.000 habitants. Le canton de Virieu a été supprimé et les communes sont rattachées au canton du Grand-Lemps sauf la commune de Le Passage qui est rattachée au canton de la Tour du Pin. Les communes de Saint-André-le-Gaz et de la Bâtie-Montgascon sont également rattachées au canton de la Tour du Pin.
- Budget 2014 : Monsieur le Maire propose de voter le compte administratif fin janvier et le budget primitif fin février. Avis favorable du conseil municipal.
- Cérémonie des vœux. Elle aura lieu le samedi 11 janvier 2014 à 18 heures.
- Bulletin municipal : Le bulletin est terminé et chaque conseiller est invité à faire la distribution dans son secteur.